

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

Direction de la santé et de la population de la Wilaya d'Alger
Etablissement Public de Sante de Proximité de Draria

NIF N° : 40801600001604901008

Avis d'attribution provisoire d'un marché

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public ;

L'Etablissement Public de Santé de Proximité de Draria informe l'ensemble des soumissionnaires ayant aux soumissionnaires participé à **l'Appel D'offre National Ouvert, Avec Exigence**

De Capacités Minimales N°01/2026 portant : Acquisition de produits pharmaceutiques pour l'année 2026 répartis en cinq (05) lots séparés :

Lot N°01 : réactifs et produits de laboratoire.

Lot N°02 : Film de radiologie

Lot N°03 : objets de pansements.

Lot N°04: consommables et non tissé

Lot N°05 : produits et consommables dentaires

Qu' à l'issue de l'évaluation des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges l'attribution provisoire à été accordée aux soumissionnaires selon le tableau ci- dessous

Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Montant en DA/TTC	Note technique (70 points)	Délais de Livraison	Observation
EURL KERROM MEDIC POUR LE LOT N°01: Réactifs et produits de laboratoire	000418044255412	Minimum : 9 121 419.80 DA Maximum : 11 109 697.05 DA	65/70	72 heures	Offre retenue
SARL MEDICAL AG POUR LE LOT N°02: Film de radiologie	000416096497149	Minimum : 14 268 100.00DA Maximum : 18 944 800.00 DA	70/70	24 heures	Offre retenue
Aldismed POUR LE LOT N°03: objets de pansements	001219008963556	Minimum : 9 208 781.68 DA Maximum : 9 391 822.96 DA	70/70	24 heures	Offre retenue
EURL PROMEDICAL POUR Le Lot N°04 : consommables et non tissé	000016001355112	Minimum : 9 465 557.50 DA Maximum : 9 883 190.97 DA	70/70	48 heures	Offre retenue
SARL MUZETTE POUR LE LOT N°05: produits et consommables dentaires	000916097912149	Minimum : 6 745 319.50 DA Maximum : 7 882 131.30 DA	70/70	72 heures	Offre retenue

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

tout soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, sont invités à se rapprocher du service contractant, dans un délai maximum de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour introduire un recours auprès de la commission des marches de l'établissement public de santé de proximité de Draria à compter de la date de la parution de la première publication de l'avis d'attribution du marché.